

MISE EN ACCESSIBILITE DE LA SALLE DU 3ème AGE ET DU CIMETIERE

38470 CHASSELAY



MAITRE D'OUVRAGE:

Mairie de CHASSELAY 107 rue de la Mairie 38470 CHASSELAY

Lot n°4

CLOISONS / PLAFONDS / MENUISERIES INTERIEURES / PEINTURES

CCTP

Dossier	
Date	04/06/2019
Phase	
Indice	

MAITRE D'OEUVRE : ATELIER THIERRY DUBUC 730 Montée du Plâtre BP 38 38590 BRION Tél : 04 76 93 45 60

GENERALITES CLOISONS / PLAFONDS

4.1.1 Préambule

4.1

L'entrepreneur devra avant la remise de son offre, se rendre sur place et visiter les lieux, afin d'inclure dans son offre toutes les prestations nécessaires à la parfaite exécution des travaux lui incombant. Dans le cas où à travers les documents établis par les concepteurs certaines stipulations particulières sembleraient avoir été omises ou paraîtraient inadaptées, l'entrepreneur devra le signaler au cours de l'appel d'offre et effectuer une mise au point chiffrée sur le document annexe remis avec sa proposition.

4.1.2 Vie de chantier

Dans le cadre d'une démarche respectueuse de l'environnement et de la santé des personnes, l'entreprise adjudicataire du présent lot devra respecter à minima les différents points énumérés ci-dessous:

- gestion des déchets: les déchets propres à l'entreprise seront évacués quotidiennement en fin de journée, soit en décharge autorisée soit au dépôt de l'entreprise. Le Maître d'Œuvre pourra sur simple demande à l'entreprise demander qu'il lui soit fournis un bordereau de suivi des déchets,
- nuisances sonores: les horaires de travail seront déterminés par la Maitrise d'Ouvrage au démarrage des travaux, et devront être respectés sauf sur autorisation écrite de la part de celle-ci. Les matériels utilisés devront être conformes aux normes en vigueur. Les équipements de protection individuelle doivent être portés. Les approvisionnements de matériaux devront se faire en dehors des horaires d'entrées et de sorties de bureaux et d'écoles.
- pollution: imperméabilisation des sols au droit des zones de stockage de produits polluants, mouillage des sols lors de travaux soulevant de la poussière, humidification des sols avant balayage, déchets soigneusement stockés pour éviter qu'ils ne s'envolent, arrêt de moteurs des véhicules non utilisés, zone de lavage des roues des véhicules si nécessaire, mise en place de bacs de rétention pour récupérer les eaux de lavage des outils si nécessaire.

En cas de manquement à ces règles, le maître d'œuvre se réserve le droit de faire intervenir une entreprise spécialisée de son choix pour suppléer l'entreprise défaillante et ce, après mise en demeure restée infructueuse. Les frais seront retenus sur la situation d'avancement de travaux de l'entreprise.

4.1.3 Consistance des travaux

Les travaux comprennent d'une manière générale :

- Réception des travaux et état des lieux,
- Approvisionnement de tous les matériaux et produits nécessaires comprenant toutes les manutentions, montages, stockages, échafaudages,....
- Fourniture des clous à bateau, agrafes, plâtres spéciaux,
- Les dégrossis et préparations diverses,
- La mise en œuvre, y compris les découpes, scellements, trappes, semelles résilientes ou isolantes,
- Sujétions de raccordement avec les ouvrages maçonnés,
- Réfection des ouvrages défectueux constatés aux réceptions,
- Assistance technique aux autres corps d'état en ce qui concerne les percements, tranchées, scellements, raccords.
- L'entrepreneur devra intégrer dans ses ouvrages toutes les descentes de fils préparées au préalable par l'électricien et faire des trous dans ses ouvrages aux endroits précisés,
- Nettoyage hebdomadaire du chantier et enlèvement des gravats,
- Réparation des dégâts causés aux autres corps d'état,
- Part de l'entrepreneur dans le compte prorata,
- Réfection et remise en état pendant la période de garantie,
- Frais de contrôle d'essais,
- Paiement au peintre des plus values occasionnées par une mauvaise finition des surfaces,
- Fourniture aux autres corps d'état de plâtre spécial pour les rebouchages,
- Remise en place des huisseries déplacées par son corps d'état,
- Les isolants mis en œuvre doivent avoir fait l'objet d'un certificat de qualification ACERMI,
- La constitution d'un dossier des ouvrages exécutés (D.O.E.), plans et schémas, notices des produits, Avis Techniques, etc.

- "" 1 4/00/40

4.1.4 Normes et références

DTU 58.1 (NF P 68-203) Plafonds suspendus - Travaux de mise en œuvre (juillet 1993)

DTU 25.232 (NF P 68-201) Plafonds suspendus, plaques de plâtre à enduire, plaques de plâtre à parement lisse directement suspendues (mai 1993).

DTU 25.1 Enduits intérieurs en plâtre

DTU 25.222 Plafonds fixés en plaques de plâtre

DTU 25.31 Ouvrages verticaux de plâtrerie

DTU 25.41 Ouvrages en plaques de parement en plâtre

DTU 36.1 Menuiserie en bois

Normes NF

Avis techniques du CSTB

Prescriptions des fabricants

Règles de l'art

4.1.5 Prescription particulières : échafaudages

Le matériel utilisé aura la marque NF avec montage en sécurité.

Le montage et le démontage seront effectués par du personnel qualifié et compétent, conformément à la notice du fabricant.

Celle-ci devra indiquer l'emplacement des contreventements en fonction de la charge, la hauteur, etc...., les techniques de montage, la répartition et la résistance des amarrages avec ou sans bâchage, les moyens d'accès.

Un contrôle par une personne ou un organisme compétent est obligatoire avant toute mise ou remise en service et tous les trois mois au moins pour les échafaudages en pied et les échafaudages volants manuels ; tous les six mois au moins pour les échafaudages volants motorisés.

Les caractéristiques et le montage seront adaptés aux classes d'utilisation 1, 2-3, 4-5, 6 (selon les charges de plancher).

Une note de calcul est obligatoire pour les échafaudages de grande hauteur (supérieur à 30 m).

4.1.6 Ouvrages incorporés aux plafonds

L'entrepreneur du présent lot devra faire les découpes pour l'encastrement des différents ouvrages incorporés au plafond, y compris ajustages.

Le calepinage précis des implantations sera réalisé par le lot technique concerné (Electricité, ventilation...).

4.1.7 Nettoyage

L'entrepreneur devra, avant pose des éléments de faux plafonds, un dépoussiérage soigné du volume situé entre le faux plafond et le plancher haut ou la toiture, y compris de tous les appareillages équipant ce volume. A la fin de ses travaux, l'entrepreneur devra enlever tout son matériel, les matériaux en excédent, les déchets et débris provenant de ses travaux, et laisser les lieux dans un état de propreté parfaite.

4.1.8 Planéité des ouvrages plâtre

Règle de 0.20 ml, appliquée sur l'ouvrage (enduit de parement en plaques de plâtre) et déplacée en tous sens, tolérance 1mm.

Règle de 2.00 ml, appliquée sur l'ouvrage (enduit de parement en plaques de plâtre) et déplacée en tous sens, tolérance 5mm.

Sous plafond horizontal, l'écart de niveau avec le plan de référence doit être inférieur à 3 mm/m sans dépasser

4.1.9 Traçage des cloisons

A la charge du présent lot, en coordination avec l'entreprise de menuiserie.

L'entrepreneur devra se référer scrupuleusement aux plans et devra le contrôle des ouvrages réalisés avant son intervention.

4.1.10 Pieds de cloisons et doublages

L'entrepreneur fournira et mettra en place des profils plastiques en " U ", largeur selon le type de l'élément, aux pieds des cloisons et doublages distribuant les locaux humides.

Dans le cas de cloisons de doublage en éléments terre cuite de grande dimension, l'entrepreneur devra adapter la prestation du pied de cloison selon la nature du local, conformément aux prescriptions du fabricant et avis technique.

4.1.11 Traitement des joints

Les joints entre plaques seront traités suivant la technique et avec les produits du fabricant. Ce traitement comprendra le garnissage du joint, la pose des calicots, le serrage de la bande et le remplissage, afin d'obtenir une surface très soignée, prête à décorer. Les angles sortants seront traités avec des bandes armées. Les têtes de vis seront bouchées.

4.1.12 Protection des angles

Pour tous les ouvrages de plâtrerie, enduits et plaques de plâtres, les angles saillants seront protégés par une cornière d'angle métallique, mise en œuvre par le présent lot, à inclure aux prix des ouvrages.

4.1.13 Incorporations - coordination

Le titulaire du présent lot devra réaliser une mise au point avant l'exécution de ses travaux, concernant toutes les incorporations dans ses ouvrages, à savoir : blocs de portes, trappes, renforts, rails, luminaires, grilles, canalisations, conduits, structures secondaires, ..., et tout autre élément nécessitant une sujétion particulière pendant son intervention.

Il devra prendre connaissance des travaux inclus dans les différents lots et contacter en temps opportun les entreprises concernées afin de définir les limites de prestation de chacun.

4.1.14 | Fourniture et pose des huisseries

Les huisseries seront fournies et posées par le titulaire du lot "Menuiserie", aussi bien dans les cloisons et ouvrages de plâtrerie que dans les parois béton et cloisonnement en blocs d'agglos.

4.1.15 Renforts pour appareils

L'entrepreneur prévoira des renforts au droit des appareils sanitaires, selon les prescriptions du fabricant de cloisons.

4.1.16 Découpes - garnissages - divers

L'entrepreneur du présent lot exécutera le découpage soigneux des cloisons au droit des canalisations, fourreaux, bouches et les garnissages après les interventions des différents corps de métier.

4.1.17 Planéité et horizontalité de l'ossature

La sous face de l'ossature intermédiaire ne doit pas présenter d'irrégularité de niveau supérieure à 5mm, sous une règle de 2 m, déplacée perpendiculairement aux éléments de cette ossature.

L'écart de niveau avec le plan de référence doit être inférieur à 3 mm/m sans dépasser 2cm.

4.1.18 Joints : plafonds en plaques de plâtre

L'ouvrage (ossature et plaques) doit être interrompu par un joint permettant des mouvements différentiels :

- Au droit des joints de dilatation de la structure,
- Au droit de la jonction entre supports de nature ou comportements différents,
- Dans le cas de plafonds de grande dimension, tous les 15 m environ.

4.1.19 Travaux préparatoires

L'entrepreneur devra réceptionner lui-même les supports des ouvrages à revêtir. Il devra prévoir tous les travaux préparatoires tels que définis dans le cahier des charges DTU 59.1, pour la parfaite tenue des ouvrages demandés.

4.1.20 Protection des ouvrages

L'entrepreneur du présent lot devra la protection éventuelle des sols, équipements et matériaux pouvant être tachés (chape devant recevoir un revêtement collé, appareils sanitaires, radiateurs, carrelage et vitrage), ainsi qu'éventuellement la protection des ouvrages exécutés préalablement à son intervention du fait de son retard.

GENERALITES PEINTURES

4.2.1 **Préambule**

4.2

L'entrepreneur devra avant la remise de son offre, se rendre sur place et visiter les lieux, afin d'inclure dans son offre toutes les prestations nécessaires à la parfaite exécution des travaux lui incombant.

Dans le cas où à travers les documents établis par les concepteurs certaines stipulations particulières sembleraient avoir été omises ou paraîtraient inadaptées, l'entrepreneur devra le signaler au cours de l'appel d'offre et effectuer une mise au point chiffrée sur le document annexe remis avec sa proposition.

Par ailleurs, l'offre de l'entreprise devra avoir pris en compte toutes les prescriptions définies dans le rapport initial du contrôleur technique et le PGC du coordonnateur SPS.

4.2.2 Vie de chantier

Dans le cadre d'une démarche respectueuse de l'environnement et de la santé des personnes, l'entreprise adjudicataire du présent lot devra respecter à minima les différents points énumérés ci-dessous:

- gestion des déchets: les déchets propres à l'entreprise seront évacués quotidiennement en fin de journée, soit en décharge autorisée soit au dépôt de l'entreprise. Le Maître d'Œuvre pourra sur simple demande à l'entreprise demander qu'il lui soit fournis un bordereau de suivi des déchets,
- nuisances sonores: les horaires de travail seront déterminés par la Maitrise d'Ouvrage au démarrage des travaux, et devront être respectés sauf sur autorisation écrite de la part de celle-ci. Les matériels utilisés devront être conformes aux normes en vigueur. Les équipements de protection individuelle doivent être portés. Les approvisionnements de matériaux devront se faire en dehors des horaires d'entrées et de sorties de bureaux et d'écoles.
- pollution: imperméabilisation des sols au droit des zones de stockage de produits polluants, mouillage des sols lors de travaux soulevant de la poussière, humidification des sols avant balayage, déchets soigneusement stockés pour éviter qu'ils ne s'envolent, arrêt de moteurs des véhicules non utilisés, zone de lavage des roues des véhicules si nécessaire, mise en place de bacs de rétention pour récupérer les eaux de lavage des outils si nécessaire.

En cas de manquement à ces règles, le maître œuvre se réserve le droit de faire intervenir une entreprise spécialisée de son choix pour suppléer l'entreprise défaillante et ce, après mise en demeure restée infructueuse. Les frais seront retenus sur la situation d'avancement de travaux de l'entreprise.

4.2.3 Consistance des travaux

Les travaux comprennent d'une manière générale :

- La fourniture et la mise en œuvre de tous les produits, matériaux, engins, échelles et échafaudages nécessaires à l'exécution et à la finition parfaite des travaux,
- La réfection des ouvrages défectueux mis en œuvre en cours d'exécution ou à la réception provisoire,
- Le nettoyage des locaux pour permettre la mise en service,
- Les raccords de peinture après ajustage des menuiseries,
- La participation au compte prorata,
- La constitution d'un dossier des ouvrages exécutés (D.O.E.), plans et schémas, notices des produits, Avis Techniques, etc.

Edition du 4/06/10

4.2.4 Normes et références

DTU n° 59.1 (NF P 74.201.1 & 2) - travaux de peinture - cahier CSTB n° 2762 et 2763 d'Octobre 1994.

DTU n° 59.2 (NF P 74.202.1 & 2) - Revêtements plastifiés épais et enduits hydrauliques - Mai 1993.

DTU nº 59.3 (NF P 74.203.1 & 2) - Peintures de sols - Mai 1993.

DTU n° 59.4 (NF P 74.204.1 & 2) - Papiers peints et revêtements muraux - Février 1998.

Normes NF

Avis techniques du CSTB

Prescriptions des fabricants

Règles de l'art

4.2.5 Prescriptions particulières : échafaudages

Le matériel utilisé aura la marque NF avec montage en sécurité.

Le montage et le démontage seront effectués par du personnel qualifié et compétent, conformément à la notice du fabricant.

Celle-ci devra indiquer l'emplacement des contreventements en fonction de la charge, la hauteur, etc...., les techniques de montage, la répartition et la résistance des amarrages avec ou sans bâchage, les moyens d'accès.

Un contrôle par une personne ou un organisme compétent est obligatoire avant toute mise ou remise en service et tous les trois mois au moins pour les échafaudages en pied et les échafaudages volants manuels ; tous les six mois au moins pour les échafaudages volants motorisés.

Les caractéristiques et le montage seront adaptés aux classes d'utilisation 1, 2-3, 4-5, 6 (selon les charges de plancher).

Une note de calcul est obligatoire pour les échafaudages de grande hauteur (supérieur à 30 m).

4.2.6 Réception des supports

L'entrepreneur du présent lot devra réceptionner les supports à revêtir. Faute de réclamation de sa part, les supports seront jugés aptes à recevoir une finition, et sa responsabilité du parfait achèvement des ouvrages incombera alors au titulaire du présent lot.

4.2.7 Travaux préparatoires

L'entrepreneur devra réceptionner lui-même les supports des ouvrages à revêtir.

Il devra prévoir tous les travaux préparatoires tels que définis dans le cahier des charges DTU 59.1, pour la parfaite tenue des ouvrages demandés.

4.2.8 Etat de finition

En fonction de l'état de finition retenue : types A, B ou C et selon la nature du subjectile, l'entrepreneur devra tous les travaux préparatoires, d'apprêts et de finitions adaptés conformément aux normes et DTU en vigueur.

4.2.9 Protection des ouvrages

L'entrepreneur du présent lot devra la protection éventuelle des sols, équipements et matériaux pouvant être tachés (chape devant recevoir un revêtement collé, appareils sanitaires, radiateurs, carrelage et vitrage), ainsi qu'éventuellement la protection des ouvrages exécutés préalablement à son intervention du fait de son retard.

4.2.10 Préparation des fonds

Les mises en conformité éventuelles des fonds avec les exigences des DTU de référence ou des devis descriptifs seront faites par les entreprises concernées. Par contre, devront être prévus au titre du présent lot tous les travaux localisés de préparation indispensable avant les travaux de peinture proprement dits.

- Elimination des traces de produits de décoffrage et des tâches de graisse par le lessivage et le rinçage par produits appropriés et agréés par le fabricant de peinture,
- Traitement des fonds absorbants ou friables par peinture spéciale d'impression,
- Traitement des efflorescences et moisissures.
- Elimination des graisses et oxydes sur matériaux ferreux par dégraissage, dérouillage ou décalaminage, en fonction de l'état des surfaces,
- Dégraissage des matériaux non ferreux,
- Nettoyage à l'acide oxalique dilué et rinçage après coup des tuyaux en cuivre avant application de la couche d'accrochage,
- Pochage par peinture antirouille des fers apparents,
- Traitement des faïençages,
- Traitement des plâtres ou ciments alcalins par impression avec peinture insaponifiable (si PH > à 8 pour

38470 CHASSELAV Edition du 4/06/19

les plâtres, > ou = à 9 pour les ciments),

- Décrochage à l'acide et rinçage de chape avant passage du primaire d'accrochage si nécessaire.

4.2.11 Fonds et supports anciens

L'entrepreneur du présent lot devra au titre de son marché les prestations suivantes :

- Supports existants plâtres et dérivés : rebouchage des trous et autres cavités, lessivage des anciennes peintures, rinçages, ratissage général, aspect de finition destiné à recevoir un revêtement, peinture ou papier peint,
- Supports existants ciments et dérivés : ragréage général, aspect de finition destiné à recevoir un revêtement peinture ou papier peint,
- Supports existants bois et dérivés : Grattage et décapage des anciennes peintures, brossage, masticage, ponçage, aspect de finition destiné à recevoir une peinture,
- Supports existants métaux ferreux : grattage et brossage des parties corrodées, époussetage, lessivage, rinçage, retouches à la peinture primaire antirouille.

4.2.12 **Exécution des ouvrages**

Les travaux de peinture ne seront entrepris qu'après exécution des mises en conformité et des travaux de préparation. Ils seront exécutés strictement en conformité avec les prescriptions des fiches techniques du fabricant retenu.

Les prescriptions ci-après devront être suivies :

Respect de l'ordre des opérations, respect des compositions (pourcentage et qualité des diluants et colorants éventuels), respect de tous les ouvrages prévus (ponçage intermédiaire), respect des temps de reprise et de séchage,...Les couches successives seront exécutées en teintes différentes.

L'application des peintures, enduits et préparations assimilées devra être effectuée :

- Ni par une température inférieure à celle admise par la fiche technique du produit.
- Ni dans une atmosphère humide susceptible de donner lieu à la condensation, l'humidité relative admissible étant précisée sur les fiches techniques du fabricant.
- Ni sur des matériaux présentant un pourcentage d'humidité trop élevé (10 % pour les plâtres et bétons légers, 20 % pour les bois).

L'entrepreneur devra la reprise à ses frais de tous les défauts d'aspect et altérations profondes qui seraient dus soit au comportement atmosphérique (matages, rides, poissages, cloquages, ...) ou consécutifs à de mauvaises conditions d'exécution ou emplois non appropriés (embus, décoloration ou jaunissement, taches, farinage, faïençage ou craquelage des feuilles, écaillage, apparition d'efflorescences ou de taches de rouille...).

4.2.13 Surfaces témoins - échantillonnages

Réalisation de surfaces témoins et présentation d'échantillons des différents revêtements et peintures pour approbation par le maître d'œuvre (ceci avant le démarrage des travaux et avant toutes commandes).

4.3 | DESCRIPTIF DES OUVRAGES

4.3.1 CLOISONS / PLAFONDS

4.3.1.1 Doublage des murs extérieurs

- ossature comprenant des rails au sol et en plafond destinés à guider et à aligner les montants,
- fixations hautes et basses aux planchers suivant indications du fabricant,
- fixation sur ossature de plaques de 13 mm ordinaire à bords amincis constituées d'une âme en plâtre, renforcée sur chaque face et sur les bords longitudinaux par une feuille de carton lisse.
- traitement des joints par garnissage à l'enduit préconisé par le fabriquant avant l'application des bandes de joints.
- mise en œuvre de laine minérale de 140 mm revêtue de pare vapeur kraft,
- résistance thermique R = 4.00 m2C°/W,
- réaction au feu : Euroclasse F,
- matériaux avec liant à base de composants végétaux, sans phénol, sans formaldéhyde ou acrylique,
- type Knauf Acoustilaine 035 ou techniquement équivalent,
- mise en œuvre suivant les avis techniques et les préconisations du fabricant,
- compris toutes sujétions de coupe, découpe et détails de mise en œuvre.

Localisation:

Totalité des murs donnant sur une paroi froide

4.3.1.1.1

4.3.1.1.2 plus value pour plaques hydrofuges dans les pièces humides

4.3.1.2 Doublage des murs intérieurs

- ossature comprenant des rails au sol et en plafond destinés à guider et à aligner les montants,
- fixations hautes et basses suivant indications du fabricant,
- fixation sur ossature de plaques de plâtre de 13 mm à haute dureté à bords amincis constituées d'une âme en plâtre, renforcée sur chaque face et sur les bords longitudinaux par une feuille de carton lisse,
- traitement des joints par garnissage à l'enduit préconisé par le fabriquant avant l'application des bandes de joints.
- mise en œuvre suivant les avis techniques et les préconisations du fabricant,
- compris toutes sujétions de coupe, découpe et détails de mise en œuvre.

Localisation:

Murs côté existant

4.3.1.2.1

4.3.1.3 Cloisons 98/48 pour pièces humides

- ossature comprenant des rails au sol et en plafond destinés à guider et à aligner les montants -
- fixations hautes et basses aux planchers suivant indications du fabricant.
- fixation sur ossature de deux plaques de plâtre de 13 mm sur chaque parement à bords amincis constituées d'une âme en plâtre, renforcée sur chaque face et sur les bords longitudinaux par un parement non tissé hydrofugé de type WAB de LAFARGE, ou techniquement équivalent,
- entraxe et doublement des montants suivant hauteur à réaliser,
- traitement des joints par garnissage à l'enduit préconisé par le fabriquant avant l'application des bandes de joints,
- mise en œuvre de 45 mm de laine minérale.
- matériaux avec liant à base de composants végétaux, sans phénol, sans formaldéhyde ou acrylique,
- type Knauf Ultracoustic ou techniquement équivalent,
- réaction au feu : Eurolclasse A,
- mise en œuvre suivant les avis techniques et les préconisations du fabricant,
- compris toutes sujétions de coupe, découpe et détails de mise en œuvre.

Localisation:

Totalité des sanitaires

4.3.1.3.1

4.3.1.4 Contre-cloison pour WC suspendus

- ossature comprenant des rails au sol et à mi-hauteur destinés à guider et à aligner les montants,
- fixations basse au plancher suivant indications du fabricant, et à mi-hauteur par équerres de maintient,
- fixation sur ossature de deux plaques de plâtre de 13 mm sur chaque parement à bords amincis constituées d'une âme en plâtre, renforcée sur chaque face et sur les bords longitudinaux par un parement non tissé hydrofugé de type WAB de LAFARGE, ou techniquement équivalent,
- traitement des joints par garnissage à l'enduit préconisé par le fabriquant avant l'application des bandes de joints,
- mise en œuvre suivant les avis techniques et les préconisations du fabricant,
- compris toutes sujétions de coupe, découpe et détails de mise en œuvre.

Localisation

Derrière les WC suspendus

4.3.1.4.1

4.3.1.5 Embrasures de murs intérieurs

- ossature comprenant des rails en partie haute et basse de l'ouverture, destinés à guider et à aligner les montants
- fixations hautes et basses sur maçonnerie suivant indications du fabricant,
- fixation sur ossature de plaques de plâtre de 13 mm ordinaire à bords amincis constituées d'une âme en plâtre, renforcée sur chaque face et sur les bords longitudinaux par une feuille de carton lisse,
- traitement des joints par garnissage à l'enduit préconisé par le fabriquant avant l'application des bandes de joints,
- mise en œuvre suivant les avis techniques et les préconisations du fabricant,

Page 8/15

38/470 CHASSELAV Edition du 4/06/10

- compris toutes sujétions de coupe, découpe et détails de mise en œuvre,
- largeur de mur de 0.50 m.

Localisation:

Au droit de l'ouverture créée

4.3.1.5.1

4.3.1.6 Isolation en laine de verre

- fourniture et mise en place deux couches croisées de laine de verre déroulée, l'une entre chevrons et l'autre sous chevrons.
- R=8.55 m2.K/W
- matériaux avec liant à base de composants végétaux, sans phénol, sans formaldéhyde ou acrylique,
- type Knauf KI Fit en 60 mm d'épaisseur + 240 mm d'épaisseur, ou techniquement équivalent,
- réaction au feu : Euroclasse A1,
- compris toutes sujétions.

Localisation:

Totalité de l'extension

4.3.1.6.1

4.3.1.7 Plafond acoustique

Plafond pose horizontal constitué de :

- suspentes en acier galvanisé fixées contre les chevrons de la charpente.
- fourrures ou montants en acier galvanisé de 6/10e d'épaisseur, fixées sous suspentes métalliques,
- plaques de plâtre perforée de 12,5 mm d'épaisseur avec adjonction de minéral volcanique permettant de réduire les éléments polluants de l'air, de type CLEANEO QUADRIL de chez KNAUF ou techniquement équivalent,
- bandes pleines en périphérie des locaux avec le même matériaux.
- traitement des joints suivant prescriptions du fabricant,
- calepinage des plaques selon les plans de l'architecte,
- réaction au feu A2-s1, d0, (M0),
- comprises les découpes pour l'encastrement des luminaires,
- motifs au choix de l'architecte dans la gamme du fabricant,
- compris toutes sujétions de mise en œuvre suivant les préconisations du fabricant.

Localisation:

Totalité de l'extension hors sanitaires

4.3.1.7.1

4.3.1.8 Faux-plafonds pour pièces humides

- fourniture et pose de faux-plafond en dalles de 600 x 600 en plaques de plâtre revêtues d'un parement vinylique granité lessivable,
- dalles à bords francs de 12.5 mm d'épaisseur, type GYPREX de PLACOPLATRE ou techniquement équivalent,
- pose sur ossature en T de 15mm avec finition laquée compris clips de maintien et suspentes, cornières de rives.
- compris toutes coupes et découpes, toutes finitions et toutes sujétions de mise en œuvre suivant prescriptions du fabricant et D.T.U. 58-1
- réaction au feu B-s1,d0 (M1),
- modèle au choix de l'Architecte dans la gamme du fabricant.

Localisation:

Sanitaires

4.3.1.8.1

4.3.2

MENUISERIES INTERIEURES

4.3.2.1 Porte vitrée

Fourniture et mise en place de porte vitrée à 1 vantail comprenant:

- cadre dormant feuilluré et nervuré,
- épaisseur adaptée à l'épaisseur de la cloison pour enfourchement, ou pose en tunnel suivant localisation,

Page 9/15

38470 CHASSELAV Edition du 4/06/10

- vantaux par montants, traverses hautes, basses et intermédiaires de recoupement,
- feuillure à verre et parcloses permettant la pose des vitrages
- simple vitrage feuilleté PF 1/2H à 2 clairs répartis sur chaque vantail,
- l'ensemble respectera un degré PF 1/2H,
- mise en place d'un joint périphérique en fond de feuillure du cadre dormant,
- fixation au sol sur la chape de plancher chauffant, en parois et en plafonds sur plaques de plâtre,
- finition prête à peindre,
- compris tous détails d'exécution et toutes sujétions de mise en œuvre,
- ensemble selon plan architecte.

Quincaillerie:

- ferme-porte,
- vis et chevilles en acier inoxydable,
- paumelles acier,
- béquille double et plaque de propreté,
- serrure lardée avec cylindre + bouton moleté,
- arrêts de porte à butoirs caoutchouc,
- crémone pompier sur le vantail second ouvrant, avec gâche au sol.

Localisation:

Entre l'existant et l'extension

4.3.2.1.1 Dim. 0.93 x 2.04 mht

4.3.2.2 Vitrophanie

Bandes adhésives imitation verre dépoli formant lettrage découper permettant d'indiqué la fonction de la salle à poser sur les châssis vitrés, à 1.10 m et à 1.60 m de hauteur permettant de respecter la réglementation PMR. - modèle au choix de l'architecte.

Localisation:

Porte vitrée

4.3.2.2.1

4.3.2.3 Portes à condamnation

- fourniture et mise en oeuvre de porte à 1 vantail
- huisserie en bois exotique, traverse haute et montants verticaux
- ouvrant à âme pleine, remplissage en panneau de bois aggloméré sur cadre en bois résineux, sens d'ouverture suivant plan
- parement stratifé
- béquille intérieure et extérieure
- serrure à condamnation
- largeur de l'ouvrant selon plan
- compris toutes sujétions de joints et fixations et détalonnage de passage air pour VMC, suivant indication du BE Fluides
- portes PF1/2h pour les portes donnant sur la circulation

Localisation :

porte du sanitaire

4.3.2.3.1 **0.93 x 2.04 mht**

4.3.2.4 Butée de sol

fourniture et mise en oeuvre de butée de porte

Butoir de sol de forme triangulaire, corps e, aluminium anodisé, butoir caoutchouc, diamètre 35mm, positionné en bout de porte, couleur au choix du maître d'oeuvre.

Localisation : à chaque vantail de porte

| RAITO CHASSEL AV Edition du 1/06/19

4.3.2.4.1

4.3.2.5 **Barre de tirage**

- fourniture et pose de barre de tirage en aluminium laqué de 600 mm de longueur,
- fixation sur la porte par vis en acier inoxydable,
- teinte RAL au choix de l'architecte dans la gamme du fabricant,
- compris toutes les protections nécessaires des ouvrages, jusqu'à la réception de chantier ainsi que leur dépose la veille de la réception,
- compris toutes sujétions de mise en œuvre.

Localisation

en prolongement de la poignée de porte des sanitaires handicapés

4.3.2.5.1

4.3.2.6 Habillage bois

- fourniture et mise en place de fourrure d'habillage avec feuillure en bois exotique rouge, reprenant les sous-oeuvres.
- fixation par chevillage dans murs, compris toutes sujétions
- classement au feu M3

Localisation: entre l'extension et l'existant

4.3.2.6.1

4.3.2.7 Patères

- réalisation et mise en place de lisse en bois exotique de 120 x 32 mm, arêtes avec 1/4 de rond,
- fixation à la maçonnerie par vis à têtes fraisées et chevilles en acier inoxydable,
- bi patères en acier en "U", finition par peinture époxy, fixation sur la lisse bois, espacement de 15 cm.

Localisation:

dans le hall

4.3.2.7.1

4.3.2.8 Patères sanitaires

- fixation à la maçonnerie par vis à têtes fraisées et chevilles en acier inoxydable,
- bi patères en acier en "U", finition par peinture époxy

Localisation :

dans le sanitaire

4.3.2.8.1

4.3.2.9 | Pictogrammes

- fourniture et mise en place de pictogrammes en PVC adhésifs,
- dimensions, sigles et couleurs conventionnelles,
- mise en place sur les portes suivant indications de l'architecte.

4.3.2.9.1

4.3.2.10 Panneau d'affichage

Page 11/15

28470 CHASSEI AV Edition du 4/06/10

Réalisation de panneau d'affichage vitré comprenant:

- un cadre périphérique feuilluré en sapin massif avec montants et traverses, profondeur totale de 100 mm,
- façade ouvrante vitrée à 1 vantail, articulés sur des paumelles, serrure fermant à clef et gâche intérieure en applique type agencement.
- mise en place en fond, d'un panneau d 'aggloméré CTBH de 19 mm d'épaisseur assemblé au cadre périphérique et revêtu d'un panneau en liège de 10 mm d'épaisseur,
- compris toutes sujétions de mise en œuvre et de fixation murale.

4.3.2.10.1

4.3.2.11

Trappe d'accès aux combles avec échelle escamotable

Fourniture et mise en place d'une trappe d'accès aux combles avec une échelle escamotable comprenant:

- un caisson métallique pourvu d'un joint périphérique gonflant en cas de haute température et assurant une fermeture hermétique.
- une trappe métallique à double paroi garnie de matériaux non combustible, de degré CH 1H,
- un escalier escamotable équipé d'une échelle accordéon, composée de marches métalliques et d'éléments d'articulation par charnières et ressorts,

(EI2 = 60 minutes selon la norme EN 13501-2).

- un mécanisme de réglage de l'angle de la trappe pour permettre d'adapter la longueur de l'échelle à la hauteur à monter,
- l'échelle comportera une main-courante télescopique avec dispositif à ressort intégré,
- compris toutes sujétions de mise en œuvre,
- procès verbal à fournir.

4.3.2.11.1

dimensions: 0.60 x 1,20m

4.3.3 **PEINTURES**

4.3.3.1 Revêtement mural en toile de fibre de verre

- revêtement en toile de fibre de verre à peindre de type ZOLFLEX peinture ZOLPLAN ou techniquement équivalent.
- toile légère en fils de verre (150 g/m² minimum) spécialement traitée pour la pose collée et la mise en peinture,
- qualification A.F.N.O.R. NF 36.005
- qualité du matériau :
 - . classement M1 " non inflammable ",
 - . résistance aux chocs.
 - . lessivable et résistant aux produits détergents,
 - . imputrescible,
- encollage des supports à la colle agréée par le fabricant,
- motifs de la toile et coloris de la peinture au choix de l'architecte dans la gamme du fabricant.

Localisation :

Totalité des locaux exceptés les sanitaires

4.3.3.1.1

4.3.3.2 Peinture satinée sur parois

- fonds neufs, support plâtre et dérivés, béton enduit,
- peinture satinée en phase aqueuse, à faible odeur,
- application en deux couches sur impression ou primaire d'adhérence.
- exécution au rouleau, à la brosse ou au pistolet,
- classification A.F.N.O.R Famille I , Classe 4a/7b2,
- application de la peinture sur fonds sains, secs, convenablement apprêtés,
- coloris au choix de l'Architecte dans la gamme du fabricant.

Localisation :

Totalité des locaux exceptés les sanitaires

_

4.3.3.2.1

4.3.3.3

Peinture mate sur plafonds

- fonds neufs, support plâtre et dérivés,
- peinture mate en phase aqueuse, à faible odeur,
- application en deux couches sur primaire d'adhérence éventuelle,
- exécution au rouleau, à la brosse ou au pistolet,
- classification A.F.N.O.R. Famille I, Classe 4a/7b2,
- application de la peinture sur fonds sains, secs, convenablement apprêtés,
- coloris au choix de l'Architecte dans la gamme du fabricant.

Localisation :

Totalité des locaux

4.3.3.3.1

4.3.3.4 Peinture sur menuiseries

- peinture alkyde microporeuse,
- classification A.F.N.O.R. : famille I, classe 4a,
- préparation du support par ponçage,
- application d'une couche d'impression,
- application de 2 couches de peinture,
- égrenage entre les couches,
- teinte au choix de l'Architecte dans la gamme du fabricant.

Localisation: Cadres de portes

4.3.3.4.1

4.3.3.5 Peinture sur tuyauterie et écoulements

- classification A.F.N.O.R. : famille I, classe 4a,
- préparation des subjectiles,
- une couche primaire,
- 2 couches de peinture mate aux résines alkydes,
- teinte au choix de l'Architecte dans la gamme du fabricant.

Localisation:

Totalité des tuyauterie et écoulement du projet

4.3.3.5.1

4.3.3.6

Lasure sur boiseries

- produit de protection hydrofuge et fongicide anti-bleu, microporeux,
- classification A.F.N.O.R. : famille I, classe 4a,
- préparation du support par ponçage
- application de 3 couches de lasure à base de résines alkydes,
- égrenage entre les couches
- teinte au choix de l'Architecte dans la gamme du fabricant.

Localisation :

Pièces de charpente apparentes, bandeaux, plafonds d'avant-toit...

4.3.3.6.1

4.3.3.7 **Nettoyage**

Nettoyage des sols :

Selon leur nature, les revêtements de sol seront traités comme suit :

- * Béton brut : balayage puis aspiration mécanique,
- * Peinture, résine : balayage puis lavage,
- * Carrelage, sols plastiques ou similaire : balayage, grattage, lavage,
- * Parquet : balayage puis lavage,
- * Moquette : aspiration et lavage.

Nettoyage des murs :

Page 13/15

38470 CHASSEL AV Edition du 4/06/10

Selon leur nature, les revêtements muraux seront traités comme suit, y compris les menuiseries intérieures s'y rapportant :

- * Béton ou maçonnerie brut : pas de traitement,
- * Peinture : dépoussiérage à sec ou humide,
- * Carrelage ou similaire : grattage, lavage,

Pour chaque type de revêtement, le traitement sera complété par le nettoyage des salissures ponctuelles telles que marques de doigt ou autres.

Menuiseries Extérieures Vitrerie Miroiterie :

- * Les profilés seront soigneusement dépoussiérés, dégraissés,
- * Les vitrages et panneaux sandwichs seront soigneusement grattés et lavés sur les deux faces.

Equipements sanitaires:

Les équipements sanitaires tels que vasques, cuvettes W-C, etc. et leurs accessoires divers seront traités comme suit :

- * Grattage éventuel des traces de plâtre ou peinture,
- * Décapage,
- * Nettoyage aux produits désinfectants.

Petits équipements divers :

Les équipements divers tels que prises de courant, interrupteurs, poignées de portes, plaques de propretés, etc., seront traités comme suit :

- * Détachage des salissures,
- * Nettoyage à sec ou au produit lustrant selon la matière.

Le nettoyage sera fera en 2 temps :

a) Nettoyage de pré-réception :

Il comprendra le nettoyage des appareils sanitaires, des revêtements muraux, des revêtements verriers, des ouvrages métalliques, le nettoyage des revêtements de sols.

b) Nettoyage de mise en service après retouches :

Il comprendra le dépoussiérage de toutes les surfaces sans restrictions et le nettoyage de toutes les tâches et traces de doigts dues aux retouches.

Ce nettoyage final devra être d'une qualité irréprochable de façon à ce que le Maitre d'Ouvrage puisse procéder à la mise en service du bâtiment sans aucun autre nettoyage complémentaire.

L'ensemble comprendra l'évacuation des déchets et gravois à la décharge publique.

Localisation:

Totalité des locaux de l'extension + salle de réunion existante

4.3.3.7.1 Pour une surface de 67,00m²

	Fait à
n pour accord, signature, Maître d'Ouvrage	Signature et cachet de l'Entrepreneur

Page 15/15